



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maison d'arrêt de la Santé

Question écrite n° 7377

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de la maison d'arrêt de la Santé et sur l'état de vétuste de ses locaux qui est aujourd'hui très préoccupant. Ouvert en 1867, cet établissement pénitentiaire comporte quatre blocs de bâtiments qui ont accueilli quelques 5 000 détenus en 1992 en terme de flux, ce qui représente une moyenne de 1984 détenus incarcérés en permanence. Pourtant, les travaux de refecton lourds les plus récents remontent à douze ans et la dotation budgétaire dont dispose l'établissement pour l'entretien de ses locaux n'a pas progressé depuis deux ans. Or, la dégradation de l'état des lieux a des conséquences importantes sur la détention : l'humidité permanente qui y règne crée de mauvaises conditions sanitaires, favorables notamment, au développement de la tuberculose ; la sécurité des détenus, compte tenu de la structure des locaux et de la surpopulation pénale actuelle (1 990 détenus pour 1 300 places) est difficile à assurer, d'autant que quatorze surveillants doivent être actuellement détachés auprès du service technique, en raison de travaux répétés qu'exige l'ancienneté des installations et de l'insuffisance d'agents techniques qualifiés ; les conditions de travail du personnel deviennent de plus en plus pénibles et le climat général de la détention se dégrade. Par conséquent, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour améliorer l'état de cette maison d'arrêt parisienne, dont la notoriété dépasse très largement les limites de la capitale et devient l'emblème, bien délabré, de notre système pénitentiaire.

Texte de la réponse

Bien que le taux d'occupation de la maison d'arrêt de la Santé (132 p. 100 au 1er novembre 1993) ne figure pas parmi les plus élevés de la région pénitentiaire de Paris, il n'en demeure pas moins certain que la vétuste de cet établissement, accrue par le fort taux de rotation de la population pénale, nécessite que soit engagé un programme pluri-annuel de rénovation. Ce programme sera défini au cours du premier semestre de l'année 1994 ; les personnels de l'établissement seront informés de son contenu. Il convient de rappeler que des travaux d'amélioration du fonctionnement de la maison d'arrêt de la Santé ont été réalisés au cours des dernières années : il s'agit de la restructuration de la porte d'entrée qui a permis de différencier l'entrée des familles des détenus de celle des personnels puis de la sortie de logements de fonction hors de l'enceinte pénitentiaire qui a permis de mettre les locaux ainsi libérés à la disposition des services administratifs de l'établissement. En ce qui concerne les personnels, il existe actuellement trois vacances de postes de surveillant-chef qui seront comblées lors de la prochaine commission administrative paritaire. Par ailleurs, les créations d'emploi de personnel technique et administratif devraient permettre de poursuivre en 1994 le retour progressif en détention de plusieurs personnels de surveillance affectés à des emplois administratifs et techniques.

Données clés

Auteur : [M. Goasguen Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7377

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3766

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 271